

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la mairie de Doms, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 6 avril 2017.

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	21	8	3	1

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
29	0	0	0

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DUPUY Nathalie, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, SIMON Isabel, SIMON Philippe, TERRIER Gilles.

Suppléants avec voix délibérative :

TESSIER Marie-Claude suppléante de MUZETTE Thierry.

Membres ayant donné pouvoir :

BODIN Pascal donne pouvoir à BIDAUD Jean Michel, CHABANAT Christine donne pouvoir à LOURADOUR Patricia, DEVAUX Nathalie donne pouvoir à CHAUVERGUE Laurence, MENUCELLI Thierry donne pouvoir à CHADELAUD Michel, ROGER Edouard donne pouvoir à TERRIER Gilles, SERRU Marie-Claire donne pouvoir à LENOBLE Monique, SUDRON Frédéric donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, VERGNE Didier donne pouvoir à PONS Gérard.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

DOLLEY Alain, LACOUTURIERE Michel, POURCHET Pierre.

Absent : CAMBOU Stéphane.

Secrétaire de séance : CHADELAUD Michel.

FINANCES

Délibération n° 54 – 2017 : Autorisation de signer la ligne de trésorerie

Vu la délibération n° 32 – 2017 en date du 29 mars 2013 autorisant la consultation pour une ligne de trésorerie,

Monsieur le Président précise qu'une consultation a été engagée auprès de trois prestataires : la Banque Postale, la Caisse d'épargne et le Crédit Agricole.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que l'autorisation portée sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € pour une durée de 12 mois.

Après analyse des offres, l'offre de la Caisse d'épargne a été retenue :

Montant de la ligne de trésorerie	100 000 €
Durée de la ligne de trésorerie	12 mois
Taux d'intérêt de la ligne de trésorerie	0,85 %
Base de calcul	exact/360
Frais de dossier	néant
Commission d'engagement	0,10% du montant
Commission de non utilisation	0,20 % de la différence entre le montant de la ligne et de l'encours moyen des tirages sur le mois
Commission de mouvement	néant
Procédure de tirages et délais	crédit d'office
Périodicité de prélèvement des intérêts	chaque mois civil par débit d'office
Modalités de mise à disposition des fonds	avant 11 h le jour même – entre 11 h et 16 h 30 le jour ouvré suivant
Modalités de remboursement des fonds	débit d'office – avant 16 h 30 le jour ouvré suivant

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'ADOPTER la proposition de contrat pour la ligne de trésorerie présentée, dont les conditions récapituler ci-dessus ;
- D'AUTORISER, Monsieur le Président à signer le contrat d'ouverture de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'épargne ;
- D'AUTORISER, Monsieur le Président, à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et au remboursement des sommes dues dans les conditions prévues au contrat.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 14 avril 2017

Le Président,
Jean Pierre FAYE

